

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Léa-kim Tallard

<https://www.cadre21.org/membres/8988e7b563bb59306968b16c>

Date d'obtention : 2020-11-19 16:41:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une information arrive à nos oreilles de la part d'un élève témoin ou victime (pas d'un parent ou d'un tiers) nous pouvons débiter la trousse sexto.

Ensuite, nous prenons des informations avec le questionnaire que nous pouvons remplir avec les victimes et les témoins. Ceci étant dit, nous ne pouvons pas remplir ce questionnaire avec l'instigateur si nous jugeons, à la lumière des informations recueillies plus tôt, qu'il s'agit d'un geste malveillant. Dans ce cas-ci, j'appellerais les policiers directement. (Rencontre avec le jeune pour lui expliquer les étapes qui suivront, saisi de son téléphone)

Dans le cas où le jeune instigateur aurait agit sous le coup de l'impulsion, je pourrais lui faire remplir le questionnaire seul. (ne pas l'accompagner au moment où il remplit la grille)

Je discute avec ma direction pour voir s'il y a eu des infractions au code de l'établissement et aussi pour le mettre au courant de la situation dans le cas où des parents questionneraient.

Je confisque les téléphones cellulaires des élèves concernés lorsque j'ai des motifs raisonnables de croire que leurs outils technologiques contiennent du matériel à caractère sexuel. (pornographie juvénile)

Dans tous les cas, après avoir recueilli les informations et avoir dressé un portrait global de la situation, je communique avec les policiers pour les informer de la situation. Ces derniers pourront porter des accusations s'ils jugent que les faits reprochés sont assez graves ou s'il s'agit d'une deuxième histoire semblable. Sinon, ils pourront rencontrer les parents au poste de police, remettre les outils technologiques impliqués et faire de la sensibilisation avec le jeune.

J'appellerais les parents des élèves concernés pour les aviser de la situation. Dans le cas où il s'agit d'un instigateur malveillant, je discuterais avec les policiers pour convenir d'une façon d'informer les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que toutes les situations sont uniques et qu'il faut bien déterminer les mesures à appliquer pour chacune d'entre elles.

Je crois que peu importe la situation, je pourrais aussi téléphoner au poste de police pour m'assurer d'utiliser correctement la trousse sexto.

Il est toujours possible d'avoir des zones grises, dans ces moments, je peux aussi en discuter avec mes collègues qui ont aussi suivie la formation pour obtenir leurs opinions.

J'en retiens aussi que nous ne devons, en aucun cas, visionner des vidéos ou photos à caractère sexuels de nos élèves.

La situation peut évoluer aussi au courant des jours et des confidences que nous obtiendrons. Il suffira toujours de porter une attention particulière à tous les éléments impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que l'élément le plus délicat de l'application sexto est toutes les situations qui pourrait être ambiguës

Pour ma part, les étapes semblent assez simples lorsqu'elles sont écrites clairement. Ceci étant dit, lorsqu'une situation se présente devant nous, ça peut être différent. Je suis très heureuse d'avoir maintenant une base et une trousse sur laquelle me fier lorsque je serai devant ce genre de situation. Par contre, pour l'instant, comme tout est nouveau, la partie la plus délicate pour moi, serait de faire les choses correctement et dans le bon ordre.

Demander le téléphone des élèves concernés par exemple, pourrait représenter une partie plus délicate mais ce l'est notamment dans le moment où nous le feront pour ne pas nuire au processus.